

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2002-01

L'an deux mil VINGT, le 13 février à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes  
Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu  
habituel de ses séances, après convocation légale, sous la  
présidence de Monsieur Gérard BRANDA Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15

de Présents : 14

de Votants : 12+2 proc

Etaient présents : Edith LONCHAMPT – Joëlle JACOB – Gérard  
STOERKEL – Jean-Marc BLANIC – Michel CORSINI – Sandrine  
BARRALIS – Patrice MARTIN – Karine FAGES-DEMAIN – Fabienne  
GALLI – Murielle SILVI – Françoise RUSSO

Absents excusés : Fabrice FONTAINE – Christian DI MARTINO

Absent : Peggy DALMAS

Secrétaire : Karine FAGES-DEMAIN

Objet : Dissolution régie  
photocopies

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que :

la régie « Photocopies » avait été créée pour permettre de faire des photocopies – en Mairie – aux administrés qui  
le souhaitent moyennant un prix de 0.18 € la feuille.

Sur les Conseils de Madame la Trésorière de CONTES, Monsieur le Maire propose la dissolution de la régie  
photocopies étant donné le faible montant annuel d'encaisse en rapport avec la charge de travail correspondante.

Le **CONSEIL**, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents  
- **DECIDE** de supprimer la régie photocopies

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 19/02/2020  
Qualité : Maire